

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 02 septembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/454

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 02 septembre 2022 de Madame Magali VERNETTES, responsable de l'Agence BONIFAY matériaux de construction à FLASSANS,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise BONIFAY matériaux de construction procédera à une livraison de béton chez Monsieur Benoit VALENTIN demeurant 132 chemin du Carry à PIGNANS afin de réaliser des travaux sur son évacuation pluviale, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Étant donné l'empiétement des travaux sur la chaussée, la circulation sera interdite chemin du Carry.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le jeudi 08 septembre 2022 de 08H00 à 10H30.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise BONIFAY qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 02 septembre 2022.

Le Maire,

Fernand BRUN

